

VIVEMENT QU'ELLE PARTE !

MA ROUEN

Depuis quelques jours, un détenu colporte une rumeur afin de nuire à une surveillante qui aurait refusé le passage d'objets vers sa cellule.

Bien qu'un compte rendu ait été rédigé à l'encontre de ce détenu et alors que les agents s'attendaient à son déclassement de la division 4, la directrice en a décidé autrement.

On marche sur la tête !!!

Pourtant, les règles pour intégrer la division 4 sont très claires : **à la moindre faute disciplinaire, le détenu rebascule aussitôt vers une autre division.**

Notre direction en a décidé autrement en le gardant bien au chaud sur la division 4.



La véritable question est : pourquoi ?

Pourquoi ce détenu aurait-il droit à un traitement de faveur ?

Pourquoi a-t-il le droit d'humilier des agents ?

Pourquoi sa parole aurait-elle plus de valeur que celle d'une surveillante aux yeux de notre direction ?

Si notre directrice tient tant à son petit protégé, qu'elle n'hésite pas à le prendre avec elle lorsqu'elle quittera enfin la maison d'arrêt.

Le syndicat exige le déclassement de ce « corbeau » et apporte tout son soutien aux agents diffamés.